



## Achat en commun d'une maison - séparation - rachat du bien

Par **Lisa**, le **12/11/2010** à **16:08**

Bonjour,

Achat d'une maison à deux avec mon concubin en septembre 2009.

Nous sommes pacsés depuis juin 2008

Emprunt à deux auprès de la banque de mon compagnon. Remboursement : Traités de 500 € chacun.

Nous avons convenu de prélever le total du remboursement sur le compte de mon concubin (1000€). En contre partie j'assumais les dépenses journalières...

Mon compagnon décide de mettre fin à la vie commune et s'en va...(août 2010).

J'envisage de racheter la maison afin d'éviter une vente et un déménagement.

Exigence de mon concubin

- Remboursement des mensualités de 500 € prélevées sur son compte de la date d'achat de la maison jusqu'à la séparation (500 € \* 11 mois).

- Remboursement des deux mensualités depuis son départ (août ) et jusqu'au nouveau contrat de vente (certainement décembre). Donc 1000 € \* 4 ou 5 mois).

Qu'en est-il des dépenses que j'ai engagées pour subvenir aux besoins de la vie en commun ?

Ses revendications sont-elles acceptables ?

Par **mimi493**, le **12/11/2010** à **16:17**

Vous êtes sous quelle régime de PACS : séparation ou indivision des biens

**Article 515-5-1 du code civil**

*Les partenaires peuvent, dans la convention initiale ou dans une convention modificative, choisir de soumettre au régime de l'indivision les biens qu'ils acquièrent, ensemble ou séparément, à compter de l'enregistrement de ces conventions. Ces biens sont alors réputés indivis par moitié, [fluo]sans recours de l'un des partenaires contre l'autre au titre d'une contribution inégale[/fluo].*